









Paris, le 5 février 2013

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Prévenir le risque routier dans les entreprises de travaux publics : un enjeu majeur de la charte de partenariat entre la Sécurité routière, la FNTP, la CNAMTS et l'OPPBTP

Frédéric Péchenard, délégué interministériel à la Sécurité routière, Dominique Martin, président du comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel, directeur des risques professionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Paul Duphil, secrétaire général de l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTP) et Patrick Bernasconi, président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), ont signé aujourd'hui une charte de partenariat de sécurité routière pour quatre ans. Cet accord prévoit le renforcement des actions de prévention du risque routier professionnel en direction des 250 000 salariés des Travaux Publics et poursuit ses objectifs formulés en 2009 lors de la première charte.

### Le risque routier : une priorité constante pour les professionnels des travaux publics

Les accidents de la route sont la première cause d'accidents mortels du travail, tous secteurs d'activité confondus et la deuxième dans les Travaux Publics. À ce titre, le risque routier professionnel est une préoccupation majeure pour le domaine des travaux publics. En 2011, la CNAMTS recense dans ce secteur 90 000 journées de travail perdues contre 100 000 en 2009.

Consciente de la réalité de ce risque, la FNTP a inscrit le risque routier dans sa convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la santé au travail dans les Travaux Publics du 29 mars 2012 et signe une nouvelle charte sur la prévention du risque routier le 5 février 2013.

### De nouveaux partenaires pour une nouvelle impulsion aux actions déjà menées

La reconduite des principes antérieurs de la première charte signée 2009 est réaffirmée. La charte renouvelée aujourd'hui se fixe d'autres objectifs novateurs et s'entoure de nouveaux partenaires, à savoir : l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), signataire de la charte, ainsi que l'Association de Promotion et de suivi

de la sécurité routière en entreprise (PSRE) connue pour son expertise en matière de risques routiers professionnels.

1/ Une sensibilisation accrue des maîtres d'ouvrage :

Des initiatives ont été menées notamment en Seine-et-Marne (77) et en région Champagne-Ardenne pour associer à leur commission locale « santé sécurité », des représentants des maîtres d'ouvrages publics sur le thème du risque routier et notamment des représentants de la préfecture et des Conseils généraux.

2/ Des actions ciblées auprès des entreprises qui vont traiter de plusieurs domaines :

- La mobilité et l'organisation rationnelle des déplacements : permettre à la fois une réduction de l'exposition du risque routier, une meilleure préservation de l'environnement et des gains sensibles de productivité et contribue à la réduction des accidents (amélioration des bilans carbone, réduction de la facture énergétique, réduction notable de l'absentéisme);
- Les communications mobiles: sur la base des préconisations des partenaires, la FNTP recommande à toutes les entreprises de préciser les conditions d'utilisation des téléphones et équipements embarqués dans les véhicules et de mettre en œuvre des protocoles en vue de concilier les besoins de communiquer et de se déplacer en toute sécurité;
- La sensibilisation et la formation des salariés dans les entreprises, menées dans le cadre du management des compétences;
- L'apprentissage de la conduite : les jeunes, notamment ceux en apprentissage qui passent leur permis de conduire seront sensibilisés ;
- La poursuite de la sensibilisation sur les risques liés aux comportements addictifs (notamment : alcool et drogues);
- La prévention du risque trajet domicile-travail sur la base des 12 propositions du livre blanc « prévenir le risque trajet domicile travail » publié par le comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel. Elle s'inscrit dans une approche plus globale de « mobilité et sécurité durables », promue par la CNAMTS et visant à réduire tous les impacts des déplacements sur la santé.
- Le comité de suivi de la charte éditera au printemps un guide de recommandations à l'usage des entreprises, dans un souci de plus grande efficacité.

### **Contacts presse:**

Sécurité routière Alexandra Thérizol 01 40 81 80 75

**CNAMTS** 

Marie-Eva Planchard 01 72 60 22 88 **FNTP** 

Jean-Christophe Goux-Reverchon 01 44 13 31 15

OPPBTP

Brigitte Lescure 01 49 30 10 70 Sonia Chatelain 01 46 09 27 28